

NEXTENSA
Société anonyme
Rue de Picard 11 boîte 505, 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0436.323.915
www.nextensa.eu
(la "Société")

Afin de pouvoir participer et voter à l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2022, votre confirmation de participation doit être en possession de la Société au plus tard le mardi 10 mai 2022 (voir directives pratiques).

Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer ce formulaire par e-mail (legal@nextensa.eu).

Pour les actions dématérialisées, il y a lieu de nous transmettre également un certificat de la banque qui confirme le nombre de vos actions le lundi 2 mai 2022 (Date d'enregistrement)

Merci de consulter notre politique de confidentialité sur www.nextensa.eu pour toute information sur le traitement de vos données personnelles (y compris vos droits).

CONFIRMATION DE PARTICIPATION ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 16/05/2022 – 16H00

Le soussigné,

Propriétaire/usufructier de actions dématérialisées et/ou

..... actions nominatives

de Nextensa SA, confirme par la présente son intention de participer à l'assemblée générale annuelle dont question ci-avant avec toutes ses actions ou actions¹.

Cette confirmation de participation vaut pour le nombre total des actions pour lesquels le soussigné souhaite participer, tout en étant toutefois limitée au nombre d'actions dont la propriété des actions aura été constatée à la date d'enregistrement, conformément aux directives pratiques.

Fait à..... le.....

(Si l'actionnaire est une personne morale, cette confirmation de participation doit être signée par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter. Merci de préciser également de manière explicite le nom et la qualité du ou des signataires.)

SIGNATURE(S):

.....

Nom:

Qualité:

¹ nombre exact d'actions à compléter uniquement si vous ne souhaitez pas participer avec toutes vos actions. En absence d'un nombre exact, nous supposons que vous souhaitez participer avec toutes vos actions Si vous ne souhaitez pas participer avec toutes vos actions nominatives, nous supposons que vous souhaitez participer avec les actions qui sont déjà le plus longtemps inscrites dans le registre nominatif.